



Obligations sociales des entreprises : Le plaidoyer communautaire contribue à la mobilisation de près de 8 millions de FCFA.

Octobre 2019

L'appui de l'association Forêts et Développement Rural (FODER) aux communautés dans le processus de plaidoyer communautaire a permis entre autre, à sept (07) communautés de la région de l'Est de rentrer en possession d'environ 8,5 millions de FCFA des contributions pour la réalisation des obligations sociales par les entreprises forestières. Ces contributions, ont été reversées aux communautés pour le compte : des achats de médicaments, la réalisation d'environ 12 microprojets¹ communautaires et la construction des hangars. Les communautés accompagnées dans ce processus sont celles des villages, Dioula, Koul, Tonkla, Ampel, Medjoh, Djaposten (Arrondissement du Dja), Baréko (Arrondissement de Messok) situés dans la région de l'Est Cameroun.

L'appui de FODER a consisté à former les communautés au plaidoyer, notamment les étapes du processus ; de l'identification du problème à traiter à l'élaboration d'un plan de plaidoyer communautaire. A l'issue des séances de renforcement un plan de plaidoyer synthétisant les actions à mener, cibles, responsables, indicateurs de réalisation ; était élaboré pour chaque communauté participante. Avec l'appui du projet « Intégrer le suivi communautaire en temps réel pour soutenir les moyens de subsistance des communautés et les forêts en Afrique Centrale et de l'Ouest » (Projet RTM2), FODER a accompagné ces communautés à travers leur Leader communautaire dans le suivi de la mise en œuvre des actions prévues ou non dans les plans élaborés par ces communautés.

Ainsi, pour les trois premiers villages (Dioula, Koul, Tonkla), le principal problème à traiter était celui d'une faible réalisation des obligations par l'entreprise forestière attributaire de l'UFA 10068. Cette dernière à la suite des actions communautaires² ; a reversé aux populations une somme de 5 millions³ de FCFA lors d'une réunion présidée par le Sous-Préfet du Dja. A la réunion d'octroi de cette somme, les besoins des communautés et les microprojets y afférents, ont été identifiés par les populations et consignés dans un Procès-verbal. Les fonds destinés à la réalisation des dits projets sont à la disposition du Sous-Préfet du Dja qui attend le moment opportun pour leur réalisation.

1. Voir PV de la réunion tenue le 05 Août 2019 à la réunion tenue à la case de palabre du village Dioula

2. Ces actions ont consisté à la sensibilisation des communautés des villages de Nkoul, Tonkla, Dioula sur leur rôle et responsabilité dans la gestion des forêts par les membres du comité du plaidoyer mis en place ; l'élaboration d'un plan de plaidoyer communautaire, la tenue d'une réunion entre la communauté de Djaposten et la société COFA, présidée par le Sous-Préfet du Dja.

3. Voir PV de la réunion tenue le 05 Août 2019 à la réunion tenue à la case de palabre du village Dioula.

Au niveau des CPF Dja Nord constitué des communautés d'Ampel, Medjoh et Djaposten, les actions de plaidoyer communautaire ont permis aux communautés d'obtenir de l'attributaire de l'UFA 10040, ce en guise de réalisations sociales, des médicaments à une hauteur de 1,5 millions de francs CFA. Les médicaments ont été réceptionnés par le Sous-Préfet de l'arrondissement du Dja en date du 17 juillet 2019. A Baréko (Arrondissement de Messok), la société exploitant en sous-traitance la Forêt Communautaire (FC) CADIBA, a reversé à la communauté la somme de 1 million de FCFA destinée à l'amélioration de l'habitat. L'argent est au mois de septembre 2019, entre les mains du président du bureau de gestion de la FC. Selon les communautés, cette somme d'argent sera destinée une fois mise à leur disposition, utilisée pour l'aménagement d'un point d'eau potable. En effet, lors d'une réunion de palabre tenue avec la communauté de Baréko, la société Bois Nation avait promis la construction de huit (08) hangars pour l'amélioration de l'habitat. Six (06) sur les huit (08) promises ont effectivement été construites. Les actions de plaidoyer menées par la communauté auprès de la société leur a permis d'obtenir 1 million pour la construction des deux hangars restant. Les besoins prioritaires des communautés ayant évolués, elles souhaitent que cet argent serve plutôt à l'amélioration d'un point d'eau dans le village.

Recul des UFA

C'est Il faut relever que parmi les points relatifs au respect des obligations sociales, prévues dans les plans de plaidoyer, figurent des actions pour l'agrandissement des zones agroforestières à proximité des titres valides. Dans les communautés locales d'Ampel et Djaposten (Mindourou/Dja), un plaidoyer est initié depuis 2017 pour le recul des limites des UFA 10044 et 10047B. Cette année 2019, les actions entreprises par les communautés, ont engendré une descente d'une mission du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le but de consulter les communautés locales d'Ampel sur le besoin de recul des limites de ces UFA. Cette mission de l'administration forestière a été aussi l'occasion de suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement (PA) de ces UFA. Cette question fait également l'objet de plaidoyer

pour le recul des limites des UFA 10037, 10036 et 10041 à Eschiambor (Lomié).

Au rang des actions de plaidoyer communautaire menées pour solutionner le problème d'étroitesse des zones agroforestières, figurent deux réunions multipartites sur ce sujet ont été organisées réalisées à Mindourou (juillet 2017) et Abong Mbang (Juillet 2019). A l'issue de la deuxième réunion multipartite, la société attributaire de l'UFA 10037 a engagé la mise en œuvre des recommandations. Cette entreprise a organisé elle-même, une réunion à Zoulabot 2 en date du 12 Août 2019 pour le recul des limites de leur UFA au niveau des villages Massen et Zoulabot. L'entreprise a également permis à l'issue de discussions que l'on qualifierait de pacifiques, que la communauté d'Eschiambor empreinte les pistes créées pour l'exploitation afin de pouvoir accéder et évacuer le bois issu de la parcelle annuelle de la Forêt communautaire ZIENGUA MILEME. Cette dernière étant située à proximité de son UFA. Elle a aussi entrepris la rectification du layon de d'élimination séparant L'UFA 10037 de cette FC.



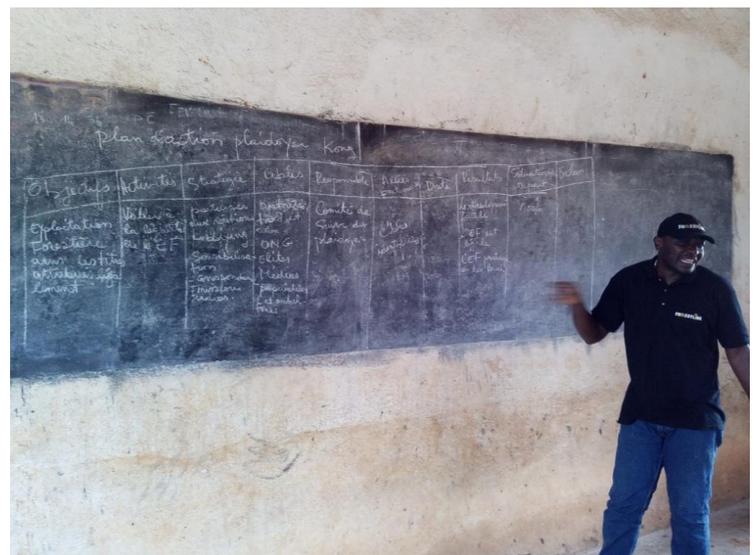
Légende: Centre de santé de la communauté de Djouyaya obtenu un plaidoyer communautaire. FODER 2019

A Eboumetoum (arrondissement de Messamena) situé dans la région de l'Est, le plaidoyer engagé vise à faire reconnaître par les autorités administratives la riveraineté du village à la Forêt communale Mindourou-Messamena (FCM2). L'objectif étant de montrer aux autorités locales qu'Eboumetoum devrait bénéficier des 30% issus de l'exploitation de cette Forêt communale. En effet, pour l'assiette annuelle de 2018 de cette Forêt Communale, Eboumetoum n'était pas considérée comme village riverain dans les documents officiels. Pourtant, le village est situé à moins 10 Km de Forêt communale. Pour démontrer leur riveraineté, FODER a appuyé les communautés à la réalisation d'une carte de localisation de la communauté d'Eboumetoum par rapport à la Forêt communale.

La communauté envisage joindre ladite carte à la requête rédigée à cet effet afin de compléter le dossier de plaidoyer à transmettre au Maire de Messamena et au Préfet du département du Haut-Nyong. Les comités de plaidoyer des autres villages de Somalomo dans la région de l'Est (Massea-Nkoulkoua) et du Sud (village Engong) sont accompagnés par FODER pour l'élaboration et le suivi de la réalisation de microprojets devant permettre de bénéficier des revenus issus de l'exploitation forestières (notamment la Redevance forestière annuelle)...



Remise du matériel médical pour le Centre de santé de Djouyaya. FODER 2019



Séance de facilitation pour l'élaboration du plan de plaidoyer du village Kong, département du Mbam et Kim, région du Centre. FODER 2019

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du département britannique pour le développement international (DFID).

Pour plus d'informations sur cette note veuillez contacter

Christelle KOUETCHA, Responsable Communication

Tel : 674672577 / 695576397

E-mail : christellekouetcha@gmail.com

BP. 11417 Yaoundé

Tél: 00237 242 005 248

www.forest4dev.org

www.oiecameroun.org